



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 2 novembre 2016

Madame Janis Crawford
Conseillère, Gestion stratégique - Équipe Participation publique
Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité
Équipement et services partagés
Hydro-Québec
855, rue Ste-Catherine Est, 21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire
 Questions complémentaires du 2 novembre 2016 (DQ8, nos 1 à 11)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28 et 29 septembre 2016 sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver annexées à la présente des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici 48 h soit le vendredi 4 novembre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
p. j. (1)

Concernant les marchés visés :

1. La ligne d'interconnexion Québec–New Hampshire vise-t-elle principalement à desservir le marché du New Hampshire ou cet État est-il davantage un territoire de transit vers les États plus au sud, dont le Rhode Island, le Connecticut et le Massachusetts? Quelle est la proportion des ventes envisagées par État?
2. Quels sont les États de la Nouvelle-Angleterre qui représentent les marchés les plus intéressants à desservir pour Hydro-Québec? Pour quelles raisons (type ou volume de demande, moment où l'énergie est requise, etc.)?
3. Quelles sont les options potentielles de commercialisation de l'énergie qui serait transportée par la ligne projetée en Nouvelle-Angleterre, autres que le dépôt de soumissions en réponse à des appels d'offres?

Considérant que la proposition d'Hydro-Québec avec son partenaire Eversource n'a pas été retenue dans le cadre du New England Clean Energy RFP (CE RFP) :

4. La retenue de la proposition était-elle nécessaire pour le financement de la portion américaine du projet (Northern Pass)? Ce dernier peut-il être réalisé sans ce financement?
5. Pour la ligne d'interconnexion Québec–New Hampshire, soit la portion québécoise du projet, quelles sont les répercussions :
 - a. sur le financement du projet considérant qu'il proviendrait d'Hydro Québec Production?
 - b. sur son échéancier de réalisation?
 - c. sur le délai de rentabilisation des investissements requis?
 - d. sur la structure de revenus projetés?
6. La construction de la ligne d'interconnexion est-elle conditionnelle à l'obtention de contrats fermes avec des clients états-uniens? Quelle est la valeur totale minimum des contrats ou le volume total minimum de puissance ou d'énergie réservée qui est nécessaire pour justifier l'investissement financier dans le projet?

Concernant l'hydroélectricité qu'Hydro-Québec veut mettre en marché :

7. Pourquoi selon vous la soumission d'Hydro-Québec n'a pas été retenue dans le cadre de du CE RFP?

8. Quels sont les avantages concurrentiels sur lesquels Hydro-Québec compte miser pour les futurs appels d'offres auxquels elle répondra afin devenir fournisseur d'énergie aux États-Unis?
9. De quelle façon se positionne l'hydroélectricité offerte par Hydro-Québec en comparaison aux autres sources d'énergie verte potentiellement disponibles pour les États de la Nouvelle-Angleterre?

Concernant le partenariat avec Green Line et la ligne d'interconnexion projetée vers le Vermont :

10. Le projet soumis en partenariat avec Green Line dans le cadre du CE RFP (non retenu) pourrait-il remplacer le projet de ligne d'interconnexion avec le New Hampshire? Veuillez expliquer pourquoi.
11. Le contrat d'approvisionnement de 100 MW conclu entre le principal distributeur du New Hampshire (Public Service of New Hampshire) et Hydro Renewable Energy inc. pourrait-il être honoré par le biais d'une autre ligne que l'interconnexion à l'étude, par exemple une ligne existante ou projetée vers le Vermont? Si oui laquelle? Veuillez expliquer pourquoi.